

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes conclues entre la société GREEN POWER TECHNOLOGIE (ci-après GPT) et ses Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur leurs propres documents contractuels. Elles peuvent être précisées, le cas échéant, par des conditions particulières ou par un contrat, négociés avec le Client.

1.3 Tout document autre diffusé par GREEN POWER TECHNOLOGIE, tels que catalogues, prospectus, publicités, notices, études réalisées à titre gracieux, n'a qu'une valeur informative et indicative. Il est dépourvu de toute valeur contractuelle.

ARTICLE 2 – COMMANDES

2.1. Toute commande doit être faite par écrit, quel qu'en soit son support, auprès de GPT. Elle doit comporter l'identité complète du Client (raison sociale ou nom patronymique, siège social ou adresse, forme juridique, numéro SIRET).

2.2. La commande est ferme et définitive à compter de la réception du bon de commande et de son acceptation par GPT. La modification des termes de la commande par GPT sera portée à la connaissance du client, qui est en droit de la refuser.

2.3. Toute commande comporte de plein droit acceptation des Conditions générales suivantes et le cas échéant des conditions particulières négociées avec le Client.

2.4. Passé un délai de 24 heures à compter de l'acceptation de la commande par GPT, toute modification sera conditionnée à l'accord écrit et exprès de GPT. L'annulation de toute commande qui aurait été acceptée par GPT oblige le Client à réparer le préjudice qui en résulterait pour GPT.

ARTICLE 3 – PRIX

3.1. Les prix s'entendent nets hors taxes, sans escompte, remise ou rabais. Ils sont exprimés en Euros, port et emballage non compris, que la livraison soit globale ou fractionnée. Les prix s'entendent départ des magasins de GPT (EXW incoterms 2010).

3.2 Si le délai de livraison contractuel est de 4 mois après la conclusion du contrat ou si la livraison n'a lieu que quatre mois après la conclusion de la vente pour des raisons incombant au Client, les prix pourront être modifiés à la hausse ou à la baisse en fonction de la variation des coûts, due en particulier à de nouvelles conventions collectives ou à des changements de prix des matériaux.

3.3 Les conditions particulières de remises accordées au Client peuvent être résiliées à tout moment moyennant un préavis d'un mois en cas de non-paiement d'une seule facture échue, huit jours après une mise en demeure demeurée infructueuse.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Les factures sont payables en intégralité à la commande à compter de la date d'émission de la facture. Des modalités exceptionnelles pourront être acceptées par GPT, aux conditions négociées avec le Client.

4.2 En cas de paiement par traite ou LCR, cette dernière doit être retournée à GPT au plus tard 8 jours après la date d'établissement de la facture.

4.3 Seul l'encaissement effectif des chèques, traites ou LCR et virement sera considéré comme valant paiement au sens des présentes conditions générales.

4.4 Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client à des pénalités égales trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit. En cas de paiement échelonné accepté par GPT, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable. Toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée d'une indemnité forfaitaire égale à trois fois le montant de la facture due. Seront également mis à la charge du Client l'ensemble des frais occasionnés par le recouvrement de la créance.

4.5 En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ou faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de GPT. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non garantie de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

ARTICLE 5 – LIVRAISONS

5.1 Délais

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Ils dépendent notamment de la mise au point intégrale des questions techniques et de la disponibilité des transporteurs. Des événements imprévus, extraordinaires ou indépendants de la volonté de GPT, tels que notamment les arrêts de production, la pénurie de matériel, de matières premières ou de main d'œuvre, peuvent donner lieu à un allongement proportionné des délais de livraison, sans qu'il y ait faute de la société GPT.

5.2 Risques et transport

Les livraisons sont effectuées franco de port. Le transport se fait aux risques et périls du Client. A la demande du Client, le transport des produits peut être réalisé par GPT à ses risques et périls et à ses frais.

En cas d'avaries des produits livrés ou de manquants, le Client devra effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à GPT, sera considéré comme accepté par le Client.

En cas de reprise des marchandises pour des raisons non imputables à GPT, ces dernières voyagent aux risques et périls du Client jusqu'à leur arrivée au dépôt de GPT.

Le transfert des risques des produits vendus a lieu à la mise à disposition des produits dans l'enceinte de l'usine de GPT. Le Client s'engage à prendre livraison dans les dix jours qui suivent l'avis de mise à disposition des produits.

A défaut de prise de possession dans ce délai, et à défaut d'accord contraire, la société GPT est en droit de considérer que la vente est unilatéralement résiliée par le Client.

GPT ne saurait être tenue responsable des faits survenus en cours de transport, notamment en cas de destruction, avaries, perte ou vol des produits.

5.3 Réception

La réception sans réserve des produits par le Client couvre tout vice apparent et/ou manquant. Toute réclamation portant sur des détériorations ou de manquants des produits livrés, devra être effectuée par écrit, quelle qu'en soit la forme, auprès de GPT, dans un délai de dix jours à compter de de la réception des marchandises. Il appartient au Client de fournir les justificatifs quant aux désordres constatés.

En aucun cas, la réclamation du Client ne suspend son obligation de payer le prix. Aucun retour des marchandises ne sera possible, sans l'accord préalable et écrit, quel qu'en soit le support, de GPT. Le transport des produits non conformes est effectué par le seul transporteur choisi par GPT et à ses frais si les désordres sont validés par elle.

Les produits détériorés ne pourront faire l'objet que d'un remplacement. Le Client ne pourra prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

5.4 Suspension des livraisons

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 48 heures, GPT se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

ARTICLE 6- RESERVE DE PROPRIETE

6.1. Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix convenu, en principal et accessoire, même en cas d'octroi de délais de paiement. A défaut de paiement à échéance, GPT pourra reprendre possession de la marchandise et résoudre le contrat.

6.2. Le Client devra assurer à ses frais les marchandises vendues contre tout risque de dommages ou de perte et devra pouvoir justifier de cette assurance sur simple demande de GPT.

6.3. Le Client est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise à revendre les marchandises livrées, mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, l'acheteur s'engage à avertir immédiatement GPT afin de lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur.

ARTICLE 7- GARANTIE-RESPONSABILITE

7.1 Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le Client plus de six mois après la livraison des produits. Passé ce délai, aucune action judiciaire pour non-conformité ne sera recevable. Cette non-conformité ne pourra davantage être invoquée à titre de demande reconventionnelle en défense à une demande en paiement de GPT.

7.2 Au titre de la garantie des vices cachés, GPT ne sera tenue que de la réparation ou du remplacement, sans frais, des marchandises viciées, sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages-intérêts, pour quelque cause que ce soit.

7.3 GPT n'est pas responsable des dommages et usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non conforme des produits décidé unilatéralement par le Client, sans l'accord de GPT.

7.4 La garantie de GPT est limitée à six mois à compter de la mise à disposition ou de la réception des produits. La garantie cesse de plein droit à l'issue de cette période.

ARTICLE 8- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques tels que notamment les modèles, dessins, études, remis au Client, demeurent la propriété exclusive de GPT, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Ils doivent lui être rendus à sa demande. Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de GPT.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE

Toutes les informations échangées, et notamment celles sur les conditions commerciales et tarifaires, sont strictement confidentielles. Les Parties considèrent comme strictement confidentiels et s'interdisent d'utiliser et de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont elles pourraient avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Elles s'engagent à prendre toutes les mesures utiles à la préservation de la confidentialité notamment auprès des membres de leur personnel.

ARTICLE 10 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que, pour satisfaire à ses obligations contractuelles, GPT peut être amené à effectuer un traitement de données à caractère personnel du Client. Ces données personnelles sont

enregistrées dans un fichier de GPT et peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale par elle, ainsi que par ses sociétés partenaires. Conformément aux dispositions en vigueur de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 dite Loi « Informatique et Libertés », le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Il dispose en outre d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement, ou, sans motif et sans frais, à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ce droit d'opposition peut être exercé par courrier simple adressé au siège de GPT.

ARTICLE 11- ELECTION DE DOMICILE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

9.1 L'élection de domicile est faite par GPT à son siège social. 9.2 Tout différend pouvant naître entre GPT et le Client relativement aux présentes, à leur interprétation, leur exécution et aux contrats de vente conclus, ou au paiement du prix, seront portés devant le Tribunal de commerce de RENNES.

9.3 En cas d'action en justice, les frais de sommation, de justice et les honoraires d'avocat et d'huissier, ainsi que tous les frais annexes, seront mis à la charge du Client fautif.

ARTICLE 12 – RENONCIATION ET DROIT APPLICABLE

10.1 Le fait pour GPT de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses, ni des autres clauses des conditions générales.

10.2 Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent qui ne seraient pas traitée par les présentes sera régie par la loi française, à l'exclusion de tout autre

GENERAL TERMS AND CONDITIONS

ARTICLE 1 - SCOPE

1.1. These general conditions apply to all sales concluded between the company GREEN POWER TECHNOLOGIE (hereinafter GPT) and its Customers, regardless of the clauses that may appear in their own contractual documents. They may be specified, where applicable, by special conditions or by a contract negotiated with the Client.

1.3 Any other document disseminated by GREEN POWER TECHNOLOGIE, such as catalogs, prospectuses, advertisements, notices, studies carried out free of charge, has only informative and indicative value. It is devoid of any contractual value.

ARTICLE 2 - ORDERS

2.1. All orders must be made in writing, regardless of their medium, with GPT. It must include the full identity of the Customer (company name or surname, registered office or address, legal form, SIRET number).

2.2. The order is firm and final from the receipt of the order form and its acceptance by GPT. The modification of the terms of the order by GPT will be brought to the attention of the customer, who is entitled to refuse it.

2.3. Any order automatically entails acceptance of the following General Conditions and, where applicable, of the special conditions negotiated with the Customer.

2.4. After 24 hours of acceptance of the order by GPT, any modification will be subject to GPT's express written consent. The cancellation of any order that would have been accepted by GPT obliges the Customer to repair the damage that would result for GPT.

ARTICLE 3 - PRICE

3.1. The prices are understood to be net excluding taxes, without discounts, rebates or rebates. They are expressed in € uros, postage and packaging not included, whether the delivery is global or fractional. The prices are to be understood from GPT stores (EXW incoterms 2010).

3.2 If the contractual delivery period is 4 months after the conclusion of the contract or if the delivery takes place only four months after the conclusion of the sale for reasons incumbent on the Customer, the prices may be modified upward or downward. the decrease according to the variation of costs, due in particular to new collective agreements or to changes in material prices.

3.3 The special discount conditions granted to the Customer may be terminated at any time by giving one month's notice in the event of non-payment of a single overdue invoice, eight days after a formal notice remained unsuccessful.

ARTICLE 4 - TERMS OF PAYMENT

4.1 Invoices are payable in full when ordering from the date of issue of the invoice. Exceptional terms and conditions may be accepted by GPT, under the terms negotiated with the Client.

4.2 In the event of payment by draft or LCR, the latter must be returned to GPT no later than 8 days after the date of establishment of the invoice.

4.3 Only the actual receipt of checks, drafts or LCR and transfer will be considered as payment within the meaning of these general conditions.

4.4 Any amount not paid on the due date will give rise to payment by the Client to penalties equal to three times the legal interest rate. These penalties are automatically payable. In the event of installment payment accepted by GPT, the non-payment of a single installment will result in the immediate repayment of the entire debt, without

prior notice. Any invoice collected by the litigation service will be increased by a lump sum compensation equal to three times the amount of the invoice due. All costs incurred by the recovery of the debt will also be charged to the Customer.

4.5 Under no circumstances may payments be suspended or be the subject of any compensation without the prior written consent of GPT. Any partial payment will be charged first to the unsecured part of the debt, then to the sums whose payment is oldest.

ARTICLE 5 - DELIVERIES

5.1 Deadlines

Delivery times are indicative. They depend in particular on the full development of technical questions and the availability of carriers. Unforeseen events, extraordinary or beyond the control of GPT, such as production stoppages, shortage of equipment, raw materials or labor, may give rise to a proportionate extension of delivery times, without affecting 'there is fault on the part of the GPT company.

5.2 Risks and transport

Deliveries are made carriage paid. Transport is at the risk and peril of the Customer. At the Customer's request, the transport of the products can be carried out by GPT at its own risk and expense.

In the event of damage to the delivered or missing products, the Customer must make all the necessary reservations with the carrier. Any product that has not been the subject of reservations by registered letter with acknowledgment of receipt within three days of its receipt from the carrier, in accordance with Article L. 133-3 of the Commercial Code, and a copy of which will be sent. simultaneously with GPT, will be considered as accepted by the Customer.

In the event that the goods are taken back for reasons not attributable to GPT, the latter will travel at the risk and peril of the Customer until they arrive at the GPT depot.

The risk transfer of the products sold takes place when the products are made available in the enclosure from the GPT factory. The Customer undertakes to take delivery within ten days of the notice of availability of the products.

In the absence of possession within this period, and in the absence of a contrary agreement, GPT is in right to consider that the sale is unilaterally terminated by the Customer.

GPT can not be held responsible for events occurring during transport, in particular in the event of destruction, damage, loss or theft of products.

5.3 Reception

The unreserved reception of the products by the Customer covers any apparent and / or missing defect. Any complaint relating to damage or missing products must be made in writing, in whatever form, to GPT, within ten days of receipt of the goods. It is the Customer's responsibility to provide supporting documents for the problems observed.

In any case, the Customer's complaint does not suspend his obligation to pay the price. No return of goods will be possible without the prior written consent, regardless of the medium, of GPT. The transport of non-conforming products is carried out by the only carrier chosen by GPT and at its expense if the disorders are validated by it.

Deteriorated products can only be replaced. The Customer may not claim any compensation or the resolution of the order.

5.4 Suspension of deliveries

In the event of non-payment in full of an invoice that has come due, after formal notice has remained ineffective within 48 hours, GPT reserves the right to suspend any current and / or future delivery.

ARTICLE 6- TITLE RESERVATION

6.1. The transfer of ownership of the goods delivered to the Customer will only take place after full payment of the agreed price, in principal and incidental, even in the event of the granting of payment terms. In the absence of payment by the due date, GPT may regain possession of the goods and terminate the contract.

6.2. The Customer must insure the goods sold at his own expense against any risk of damage or loss and must be able to justify this insurance on simple request from GPT.

6.3. The Customer is authorized within the framework of the normal operation of his business to resell the delivered goods, but he can neither pledge them nor transfer ownership of them as security. In the event of resale, the buyer agrees to immediately notify GPT in order to enable it to possibly exercise its right to claim the price against the third-party purchaser.

ARTICLE 7- GUARANTEE-LIABILITY

7.1 No action for non-compliance can be taken by the Customer more than six months after delivery of the products. After this period, no legal action for non-compliance will be admissible. This non-compliance can no longer be invoked as a counterclaim in defense of a demand for payment from GPT.

7.2 Under the warranty against hidden defects, GPT will only be liable for the repair or replacement, free of charge, of the defective goods, without the Customer being able to claim damages, for any reason whatsoever. .

7.3 GPT is not liable for damage and wear resulting from a special, abnormal or non-conforming adaptation or assembly of the products decided unilaterally by the Customer, without the agreement of GPT.

7.4 GPT's warranty is limited to six months from the availability or receipt of the products. The guarantee automatically ceases at the end of this period.

ARTICLE 8- INTELLECTUAL PROPERTY

All technical documents such as models, drawings, studies, given to the Client, remain the exclusive property of GPT, the sole holder of the intellectual property rights on these documents. They must be returned to him at his request. The Customer undertakes not to make any use of these documents that may infringe the industrial or intellectual property rights of GPT.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITY

All information exchanged, and in particular that on commercial and pricing conditions, is strictly confidential. The Parties consider strictly confidential and refrain from using and disclosing any information, document, data or concept, of which they may become aware during this contract. They undertake to take all necessary measures to preserve confidentiality, in particular with members of their staff.

ARTICLE 10 - DATA PROCESSING AND FREEDOMS

The Client is informed that, in order to meet its contractual obligations, GPT may be required to process the Client's personal data. These personal data are recorded in a GPT file and can be used for commercial prospecting purposes by it, as well as by its partner companies. In accordance with the provisions in force of Law No. 2018- 493 of June 20, 2018 known as the "Data Protection Act", the Customer has the right to access and rectify personal data concerning him. He also has the right to oppose, for legitimate reasons, that these data are processed, or, without reason and without charge, that they are used for the purposes of business development. This right of opposition can be exercised by ordinary mail addressed to GPT's head office.

ARTICLE 11- ELECTION OF DOMICILE - ATTRIBUTION OF JURISDICTION

9.1 The election of domicile is made by GPT at its registered office. 9.2 Any dispute that may arise between GPT and the Customer relating to these, their interpretation, their execution and the sales contracts concluded, or the payment of the price, will be brought before the Commercial Court of RENNES.

9.3 In the event of legal action, the costs of summons, court costs, attorney's and bailiff's fees, as well as all ancillary costs, will be borne by the offending Client.

ARTICLE 12 - WAIVER AND APPLICABLE LAW

10.1 The fact that GPT does not avail itself at a given time of any of the clauses hereof shall not constitute a waiver of subsequently availing itself of these same clauses, nor of the other clauses of the general conditions.

10.2 Any question relating to these general conditions of sale as well as to the sales they govern which are not dealt with herein will be governed by French law, to the exclusion of any other.